

CONSEIL

Cinquième session extraordinaire

PROJET DE RAPPORT SUR

LA CINQUIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Genève

Lundi 31 mai 2021

Rapporteur : M. M. von Ungern-Sternberg (Allemagne)

Table des matières

Introduction.....	1
Participation	1
Pouvoirs des représentants.....	2
Adoption de l'ordre du jour.....	2
Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres.....	2
Information sur la sélection du Directeur général concernant les postes de directeur général adjoint	2
Cessation de fonctions de la Directrice générale adjointe.....	4
Clôture de la session.....	4

PROJET DE RAPPORT SUR LA CINQUIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Introduction

1. Conformément à la résolution n° 1385 du 28 octobre 2020, le Conseil s'est réuni pour sa cinquième session extraordinaire le lundi 31 mai 2021. En raison de la pandémie de COVID-19, cette session a été présidée depuis le Centre International de Conférences Genève, mais la participation s'est faite à distance. Le Conseil a tenu une séance, présidée par M. E.P. Garcia (Philippines).

Participation¹

2. Les États Membres ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Colombie	Guyana	Mexique	Serbie
Afrique du Sud	Congo	Haïti	Mongolie	Sierra Leone
Albanie	Costa Rica	Honduras	Monténégro	Slovaquie
Algérie	Côte d'Ivoire	Hongrie	Mozambique	Slovénie
Allemagne	Croatie	Îles Marshall	Myanmar	Soudan
Angola	Cuba	Inde	Namibie	Sri Lanka
Argentine	Danemark	Iran (République islamique d')	Népal	Suède
Arménie	Djibouti	Irlande	Nicaragua	Suisse
Australie	Égypte	Israël	Niger	Tchéquie
Autriche	El Salvador	Italie	Nigéria	Thaïlande
Azerbaïdjan	Équateur	Jamaïque	Norvège	Togo
Bahamas	Espagne	Japon	Ouganda	Tunisie
Bangladesh	Estonie	Jordanie	Ouzbékistan	Turkménistan
Bélarus	Eswatini	Kazakhstan	Pakistan	Turquie
Belgique	États-Unis d'Amérique	Kenya	Panama	Ukraine
Bolivie (État plurinational de)	Éthiopie	Lesotho	Pays-Bas	Uruguay
Bosnie-Herzégovine	Fédération de Russie	Lettonie	Pérou	Venezuela (République bolivarienne du)
Botswana	Rwanda	Libye	Philippines	Viet Nam
Brésil	Fidji	Lituanie	Pologne	Yémen
Bulgarie	Finlande	Luxembourg	Portugal	Zambie
Burkina Faso	France	Macédoine du Nord	République de Moldova	Zimbabwe
Burundi	Gabon	Madagascar	République de Corée	
Cabo Verde	Gambie	Maldives	République démocratique populaire lao	
Cambodge	Géorgie	Mali	Roumanie	
Cameroun	Ghana	Malte	Royaume-Uni	
Canada	Grèce	Maroc	Saint-Siège	
Chili	Guatemala	Maurice		
Chine	Guinée	Mauritanie		
Chypre				

¹ La liste des participants est reproduite dans le document C/Sp/5/5. Sauf indication contraire, les documents sont tous affichés sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du Conseil.

Pouvoirs des représentants

3. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme.

Adoption de l'ordre du jour

4. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document C/Sp/5/1, qui a été publié ultérieurement sous la cote C/Sp/5/4.

Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres

5. L'Administration, se référant au document C/112/5 intitulé Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres, a indiqué qu'au 15 mai 2021, le total combiné des contributions assignées restant dues pour 2020 et les années antérieures et de celles à régler pour 2021 s'élevait à 37 961 088 francs suisses. Sur les 36 États Membres visés par l'article 4 de la Constitution de l'OIM, 16 avaient perdu leur droit de vote. Quatre États Membres en retard de paiement avaient négocié un échéancier de paiement avec l'Administration, mais trois d'entre eux avaient perdu leur droit de vote pour n'avoir pas honoré leurs obligations.

6. La représentation d'un groupe régional, prenant note du rapport, a vivement engagé les États Membres en retard de paiement à envisager de conclure un échéancier de paiement avec l'Administration, afin de faire en sorte que l'Organisation puisse compter sur les ressources dont elle a besoin, malgré les difficultés financières et économiques causées par la pandémie de COVID-19.

7. Le Conseil a pris note du document C/112/5.

Information sur la sélection du Directeur général concernant les postes de directeur général adjoint

8. Le Président a présenté le document C/Sp/5/3 intitulé Rapport sur le processus de nomination du directeur général adjoint chargé des opérations et du directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes, qui résume le processus ayant abouti à la sélection des deux nouvelles directrices générales adjointes.

9. La Présidente de la commission ad hoc créée en vertu de la résolution n° 1385 du 28 octobre 2020 relative au renforcement de la structure de la haute direction de l'Organisation a exposé les points essentiels du processus présenté dans le document C/Sp/5/3. La commission avait convenu de prendre ses décisions par consensus et de mener des entretiens avec l'ensemble des 25 candidats, par souci d'équité et de transparence. Après les entretiens, la commission avait établi une liste restreinte de trois candidats pour chaque poste, qu'elle avait ensuite soumise au Directeur général. La commission ad hoc avait accepté de rédiger une « lettre de succession » pour faciliter les activités de futures commissions ad hoc analogues, sans préjudice de leur mandat. Elle a salué le professionnalisme des membres de la commission.

10. Le Directeur général, remerciant la Présidente et les membres de la commission ad hoc d'avoir grandement facilité la procédure de sélection, a dit que les six candidats présélectionnés étaient tous hautement qualifiés et auraient pu contribuer utilement à l'action de l'Organisation. Il

avait eu avec chacun et chacune d'eux un entretien personnel portant sur les questions clés que les États Membres avaient identifiées : la mise en œuvre d'une approche fondée sur le mérite et la garantie de la diversité géographique et entre les sexes parmi le personnel à tous les niveaux. Sa sélection avait été communiquée aux États Membres par une lettre datée du 21 mai 2021. Mme Ugochi Daniels, du Nigéria, retenue pour le poste de Directrice générale adjointe chargée des opérations, possédait une grande expérience acquise dans diverses entités du système des Nations Unies et avait travaillé tant au Siège des Nations Unies que sur le terrain. Ses brillants états de service, son intégrité reconnue et son engagement en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles feraient d'elle un atout inestimable, tandis que son expérience opérationnelle correspondait parfaitement à ses nouvelles fonctions. Au poste de Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes, Mme Amy E. Pope, des États-Unis d'Amérique, apporterait de solides compétences en matière de gestion et d'orientation, en plus de sa formation juridique. Son expérience de la gestion du changement, des processus de réforme institutionnelle et de l'administration de budgets à grande échelle lui permettrait de diriger le processus de réforme budgétaire de l'Organisation. En outre, elle avait démontré une compréhension impressionnante des dynamiques migratoires et des questions de gouvernance à l'OIM.

11. Au cours de la discussion qui a suivi, la sélection du Directeur général concernant les deux postes a recueilli un soutien solide, et les deux candidates ont reçu des félicitations et des vœux de succès. Les États Membres se sont félicités de l'aboutissement du processus de deux ans mené sous la houlette de l'actuel Président du Conseil et de son prédécesseur, et ont salué l'action efficace et consensuelle de la commission ad hoc. Le processus de sélection consultatif, transparent et dûment fondé sur le mérite avait permis de nommer deux personnes extrêmement qualifiées parmi une réserve de candidats de haut vol. Leurs compétences et leur expertise seraient utiles pour permettre à l'Organisation de relever les défis croissants que pose la migration, en particulier dans le monde post-COVID-19, ainsi que pour s'acquitter de son mandat toujours plus vaste et plus complexe, tout en recherchant des gains d'efficacité au Siège comme dans les bureaux extérieurs et en poursuivant son programme de réforme. Plusieurs États Membres ont proposé que ce processus serve de modèle pour mener des exercices semblables à l'avenir. La nomination de deux femmes contribuerait à l'objectif de parité à tous les niveaux de l'Organisation, y compris au sein de la haute direction.

12. Si beaucoup se sont déclarés satisfaits de la prise en considération de la diversité géographique lors de la sélection des deux nouvelles directrices générales adjointes, les représentations d'un groupe régional et d'un État Membre ont regretté que l'occasion n'ait pas été saisie pour remédier à la sous-représentation de longue date de cette région au niveau de la haute direction de l'Organisation, malgré sa contribution et son intérêt importants pour l'action de l'Organisation. Il y avait lieu d'espérer que de futures nominations remédieraient à cette situation.

13. Le Directeur général a dit que le processus, bien que long, avait démontré les avantages énormes du système multilatéral pour parvenir à un résultat équitable et équilibré en cas de divergence de points de vue. Les États Membres devaient être félicités pour leur mobilisation et leur persévérance. Étant donné le nombre de postes disponibles, des choix difficiles avaient été inévitables, mais toutes les régions devaient avoir l'assurance de l'engagement de l'Organisation envers elles et de son attachement au principe de diversité régionale à tous les niveaux.

14. Le Conseil a pris note de la sélection du Directeur général pour les postes de directeur général adjoint.

Cessation de fonctions de la Directrice générale adjointe

15. Le Directeur général, rendant hommage à la Directrice générale adjointe sortante, a dit que malgré des débuts pas toujours faciles, ils avaient construit une relation de travail solide et fructueuse et forgé une amitié étroite. En acceptant plusieurs prolongations de son mandat, qui avaient été source d'incertitude et exigé des sacrifices personnels, elle avait fait la preuve de son engagement indéfectible au service de l'Organisation. Elle avait montré de l'endurance, de la persévérance et de la ténacité pour mettre en œuvre la réforme, et laissait derrière elle un héritage durable.

16. La Directrice générale adjointe s'est dite sincèrement reconnaissante pour les possibilités et les expériences que le temps passé à l'OIM lui avait offertes. L'accroissement du nombre de membres de l'Organisation, son entrée dans le système des Nations Unies, ainsi que l'importance et la pertinence politique accrues de la migration sur la scène internationale avaient influé sur le rôle de l'OIM et sur les attentes de celles et ceux aux côtés desquels elle intervenait, y compris les migrants. L'Organisation et son personnel avaient consenti des efforts héroïques pour soutenir le rythme des changements, souvent avec des technologies obsolètes, des procédures laborieuses et des contrôles inefficaces. Le bien-être du personnel s'en était souvent senti, et la Directrice générale adjointe a rendu un hommage particulier à celles et ceux qui avaient perdu la vie au service de l'Organisation.

17. Malgré les frustrations qu'elle avait pu rencontrer en s'efforçant de remédier à certains problèmes systémiques au sein de l'Organisation, des progrès avaient été accomplis. Le moment était venu de poursuivre le processus de réforme qu'elle et ses collègues avaient engagé. Les liens d'amitié étroits noués avec le Directeur général lui resteraient chers, et elle était prête à épauler les nouvelles directrices générales adjointes à leur entrée en fonction. L'Organisation aurait besoin de la mobilisation et de l'appui des États Membres pour s'acquitter de son mandat essentiel compte tenu des possibilités et des défis qui se profilaient.

18. Les États Membres ont chaleureusement remercié la Directrice générale adjointe sortante, dont le mandat de près de douze ans avait été marqué par des changements et des défis sans précédent pour l'Organisation. Son ouverture, sa résilience et sa compassion lui avaient valu respect et reconnaissance, et son engagement sans faille pour l'OIM, en particulier pour son programme de réforme, aurait un effet durable sur l'action de l'Organisation. En acceptant de prolonger plusieurs fois son mandat en dépit du coût personnel que cela supposait, elle avait préparé la voie à ses deux successeuses. Les États Membres lui souhaitaient plein succès dans ses activités futures.

19. Le Président a personnellement remercié la Directrice générale adjointe sortante pour ses efforts inlassables en faveur du multilatéralisme et pour son engagement remarquable au service de l'Organisation et de son action.

Clôture de la session

20. Le Président a estimé que la session devait être considérée comme le début d'une nouvelle phase dans le processus visant à faire de l'Organisation un meilleur exemple du type de multilatéralisme qui était nécessaire dans le monde moderne. Malgré des divergences d'opinions, les États Membres avaient mené le processus de sélection des deux nouvelles directrices générales adjointes de manière ouverte, transparente et consensuelle et étaient parvenus à des résultats positifs, ce qui témoignait de leur détermination commune à faire avancer l'Organisation.

21. Le Président a déclaré la cinquième session extraordinaire du Conseil close le lundi 31 mai 2021 à 12 h 55.